



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSSES

ARRÊTÉ N° 2023-344
PORTANT REGLEMENTATION SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES
VEHICULES PAR MATERIALISATION AU SOL D'UNE SIGNALISATION
HORIZONTALE DE TYPE ZEBRA

Le Maire de la Commune de SEYSSES,

VU le Code des Collectivités Territoriale L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire,

VU le Code de la Route et notamment l'article L 411-1,

VU le nouveau code pénal et notamment l'article R.610-5,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et des conditions de la circulation de réglementer la place de stationnement mentionnée à l'article 1 ci-après,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de neutraliser les places de stationnement rue Bergeaud afin de permettre l'accès d'un camion échelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31),

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêt et le stationnement des véhicules sera strictement interdit sur les places de stationnements devant le 2 et 4 rue Bergeaud à SEYSSES matérialisée au sol par une signalisation horizontale de type zébra ainsi que la mise en place d'une signalisation verticale représentée par l'apposition d'un panneau réglementaire B6a1 de type « arrêté et stationnement interdit ».

Article 2 : Le non-respect du présent arrêté fait encourir au conducteur du véhicule concerné ou à son propriétaire une amende forfaitaire de 35 euros (contravention de 2^{ème} classe), sur la base de l'article R.417-10 du code de la route.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux règlements en vigueur.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Seysses, à la Police Municipale, et aux Services Techniques municipaux.

Fait à SEYSSES,
16 novembre 2023

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

